

Groupe politique
« Aimer la Picardie | UMP-UDF » et non-inscrits



_THÉMATIQUE

Franck Pia | Conseiller Régional | Économie

Monsieur le Président,

Vous avez l'ambition de développer l'économie de notre région, développer l'emploi, or je ne crois pas que nous en prenions le chemin.

Il est vrai que vous nous proposez de reconduire nombreuses actions économiques qui existaient déjà avant. Le montant de l'enveloppe dédiée à l'action économique est quasiment identique à l'année dernière.

Toutefois, Monsieur le Président, il est difficile de vouloir réaliser une chose est son contraire.

En effet, vous prévoyez, certes des aides pour favoriser l'implantation d'entreprises, pour aider la création de PME sur le territoire de la Région. Mais dans le même temps, vous allez augmenter les charges de nos entreprises.

Je rappelle que vous nous proposez d'augmenter la taxe professionnelle de 36 % et le foncier bâti de 13 %.

Comment allez vous convaincre les entreprises à venir s'installer en Picardie ? Comment allez-vous convaincre nos entreprises à investir sur le sol picard ? Quels seront vos arguments ? Comment allez-vous encourager les gens à créer leur entreprise en les matraquant d'impôts... élu chargé du développement économique, je sais qu'il est difficile d'attirer des entreprises et l'argument qui tient à la fiscalité est sensible.

D'ailleurs le CESP, dans sa grande sagesse, ne s'y est pas trompé, puisque lors de son avis sur le DOB, il a considéré « *que l'élévation des taux du foncier bâti n'inciterait pas de nouvelles entreprises à venir s'implanter sur le territoire picard, la Région ayant le cinquième taux du foncier bâti le plus élevé en 2004.* »

Dans son dernier le rapport, le CESP vient corroborer notre analyse en expliquant qu'une fiscalité modérée demeure un facteur d'attractivité pour l'installation des entreprises sur le territoire picard.

En augmentant de manière aussi importante la TP et le foncier bâti, nous allons cumuler les handicaps déjà importants dont souffre la Picardie pour inciter les entreprises à s'implanter et se développer sur notre territoire.

Concernant les actions économiques proprement dites. Rien de très de nouveau, au fond. Les principaux dispositifs d'aides ont été reconduits à la sauce rose, rouge, verte... ce qui me fait dire que la politique économique de Charles BAUR n'était pas si mauvaise pour vous. Ou alors, peut être, êtes-vous quelque peu dépasser par les événements. Vous dites que vous attendez les assises pour sortir un véritable projet de développement économique. Dans ce cas il fallait attendre ces assises avant de décider d'emblée d'augmenter la taxe professionnelle dans de telle proportion.

Permettez-moi à présent de rentrer dans le détail des actions économiques.

Sur le chapitre Investissement immatériel 91-02 :

Nous demanderons de préciser et de compléter le paragraphe sur les aides collectives et d'animations économiques. Le libellé reste flou et nous proposerons à ce sujet un amendement rédactionnel.

Concernant la mise en place d'un fond de solidarité, nous estimons que cela relève de la défense syndicale. Il aurait été préférable de travailler sur la mise en place d'un fond destiné à accompagner le classement et la reconversion professionnelle des salariés en activité ou des salariés qui viennent d'être licenciés.

Concernant le chapitre 91-07 sur les investissements immobiliers et plus particulièrement sur l'immobilier d'entreprise. Nous avons deux remarques à faire.

> 1. Vous avez décidé depuis votre arrivé de refuser l'aide aux entreprises multinationales. Nous avons alors vivement protesté contre cette décision. Toutefois lors de la commission permanente du 29 octobre 2004, vous nous avez présentés un dossier visant à accorder une aide de 33 600 euros à la société SMW qui doit s'implanter sur la commune de Venette dont le maire est notre collègue Renza Fresch. Je vous rappelle que la société SMW qui est un équipementier automobile, dispose de plusieurs sites de production à l'étranger. Nous sommes bien en présence ici d'une multinationale et pourtant le dossier a été voté à l'unanimité.

Alors, je ne comprends pas alors pourquoi la communauté d'agglomération du Beauvaisis n'a toujours pas de réponse à une demande de participation du Conseil Régional pour aider l'implantation d'une société filiale d'un groupe Américain, fournisseur de McDonald's? Je vous précise que cette société va créer à terme 100 emplois sur le Beauvaisis et qu'elle va être réalisée sous le label HQE. Ce projet se fera sans l'aide du Conseil régional, je trouve cela tout à fait regrettable.

> 2. Nous allons proposer un amendement pour élargir les modalités d'accès aux aides à l'immobilier d'entreprise, aux entreprises qui souhaitent transférer leurs activités en dehors des zones d'habitation compte tenu des nuisances qu'elles sont susceptibles de générer au voisinage.

Concernant les contrats ARCEUS, nous estimons qu'il est tout à fait regrettable de les avoir supprimés. Ils avaient le mérite de ne pas s'adresser aux associations mais également aux EPCI et aux entreprises d'insertion tandis que les emplois solidaires ne vont concerner que les associations. Par ailleurs le champs d'application des emplois solidaires est beaucoup plus restreint que celui des contrats ARCEUS.

